

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

Dénomination : OPTIQUE PARTICIPATIONS
n° de gestion : 1996B02143
n° d'identification : 408 454 759
n° de dépôt : A2012/007226
Date du dépôt : 14/03/2012
Pièce : Procès-verbal du conseil de surveillance



4117544



4117544

OPTIQUE PARTICIPATIONS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.350.624 euros

Siège social : 74, route de Brignais

CHAPONOST (69630)

408 454 759 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 16 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le seize décembre, à 11 heures, le conseil de surveillance s'est réuni, au siège social, sur convocation de son président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011,
- Examen du rapport de gestion du Directoire,
- Préparation du rapport concernant les observations,
- Conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ; prestations intragroupe,
- Autorisation d'une convention soumise à l'article L 225-86 du Code de commerce,
- Révision du périmètre d'intégration fiscale du groupe Optique Participations,
- Nomination de Monsieur Vincent Torrilhon en qualité de Directeur général,
- Rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Questions diverses.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Joseph Torrilhon, président,
- Madame Marie-Lise Torrilhon, vice-président,
- Monsieur Alain Torrilhon,

Sont également présents :

- Monsieur Laurent Torrilhon, président du Directoire
- Monsieur Vincent Torrilhon, membre du Directoire.

Monsieur Joseph Torrilhon préside la séance en sa qualité de président du conseil de surveillance. Il constate que les membres dudit conseil présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

[...]

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL – POUVOIRS – CONTRAT DE TRAVAIL

Le conseil de surveillance, à l'unanimité, nomme :

- **Monsieur Vincent Torrilhon**, demurant 36, rue des Noisetiers, 69390 VERNAISON,

en qualité de directeur général, pour la durée de son mandat de membre du directoire expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos **le 30 septembre 2013**

Monsieur Vincent Torrilhon déclare accepter lesdites fonctions.

A l'instar du président du Directoire, le directeur général représente la société à l'égard des tiers.

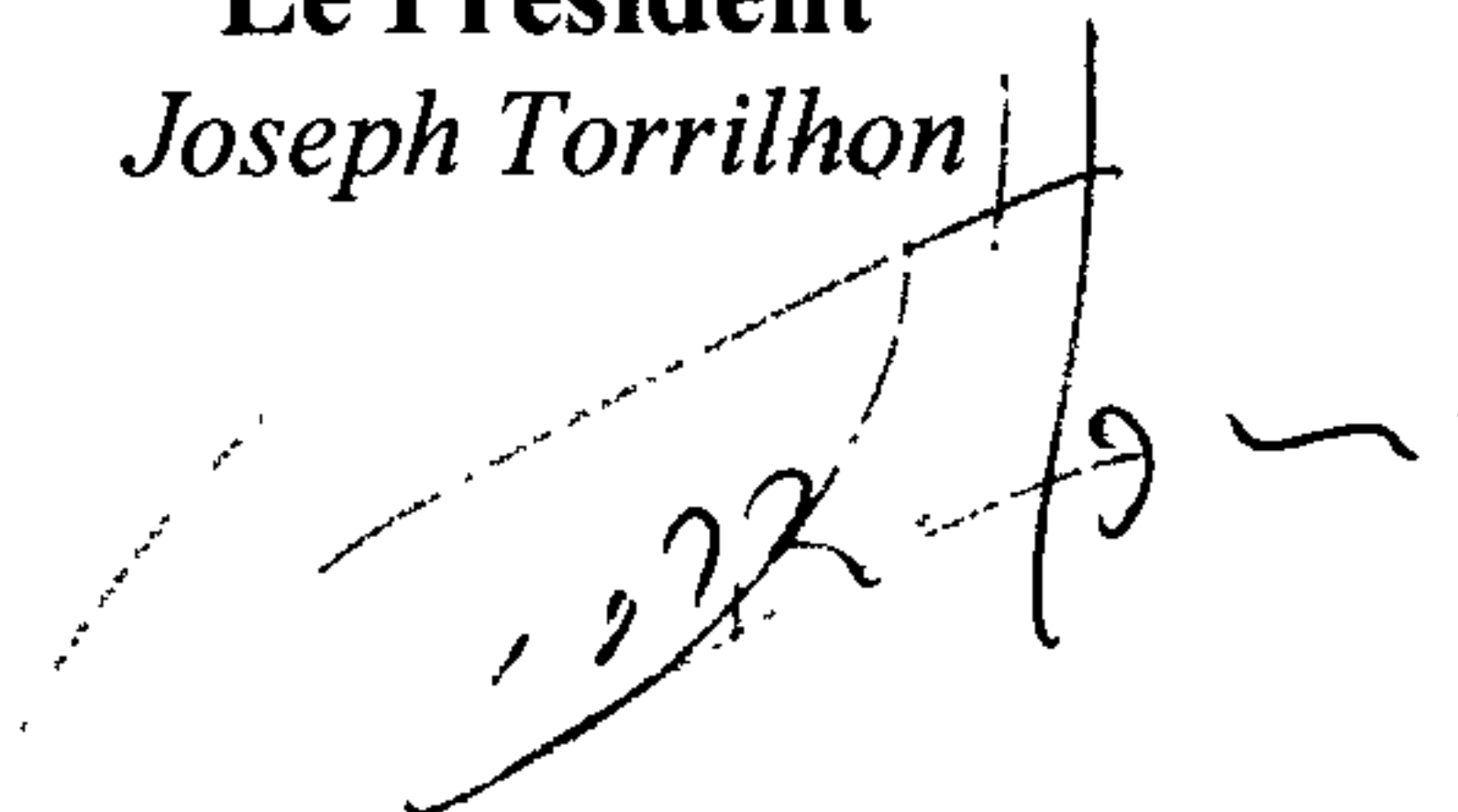
[...]

Le Président du Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Certifié conforme

Le Président

Joseph Torrilhon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Torrilhon', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical stroke that extends upwards and downwards.